

24 octobre 2023



GATINEAU
POUR
LA
VIE



Plan d'action 2024-2027 de la politique culturelle

Objectif de présentation : décision

Service des arts, de la culture
et des lettres

Comité plénier – séance publique

Ville de
Gatineau

Objectif de la présentation



Présenter le plan d'action

En vue du budget 2024, présenter les sommes nécessaires à la réalisation du premier plan d'action de la nouvelle politique culturelle

Donner un aperçu des actions structurantes de l'an 1 de ce plan d'action

Mise en contexte

Historique

Étapes de la démarche



Par la résolution CM-2022-357, le conseil a mandaté le Service des arts, de la culture et des lettres à déposer une nouvelle politique culturelle **ainsi qu'un premier plan d'action 2024-2026** pour l'accompagner.

Le plus récent plan d'action de la politique culturelle en cours couvrait les années 2021, 2022 et 2023. Pour chacune de ces années, le budget total de la Ville pour le plan d'action de la politique culturelle était d'environ un million de dollars (2023 : 1 083 702\$).

Mise en contexte

Historique

Certains éléments de ce plan d'action (2021-2023) sont appariés par le ministère de la Culture et des Communications via l'Entente de développement culturel (EDC). Pour ces années, le ministère a remis en moyenne 404 940\$ annuellement. Une mesure (de 25 000\$) dans le plan actuel est aussi appariée par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

Toute l'année, le SACL a travaillé en communication étroite avec le ministère de la Culture et des Communications pour maximiser l'effet levier que le ministère peut avoir dans l'élaboration du nouveau plan d'action. Des discussions ont aussi eu lieu avec le CALQ.

Étapes de la démarche



Mise en contexte

Historique



Démarche de consultation propre au plan d'action :

- **5 ateliers de validation et de priorisation**
 - ✓ Avec des organismes reconnus, 1 atelier par orientation en juin
- **Plus de 50 rencontres d'arrimage cet été :**
 - ✓ Partenaires externes locaux, provinciaux et fédéraux (ex: ID Gatineau, STO, CAC, CALQ)
 - ✓ Représentants des différents services de la Ville (ex: arrimage Plan Climat)

Plan de la présentation

01

État de
la situation

03

Opportunités-
Impacts

02

Situation
souhaitée

04

Recommandations

État de la situation



Dépenses municipales en culture

(chiffres 2020*)

Ville	Dépenses en culture/citoyen	Part du budget consacré à la culture
Moyenne québécoise	112, 49 \$	4,3 %
Gatineau	93,84 \$	3,3 %
Villes de 200 K à 499 K (Laval, Longueuil)	85,93\$	3,2%
Montréal et Québec	181, 56\$	4,9 %
Villes de 100 K à 199 K habitants (T-Rivières, Sherbrooke, etc.)	110, 54\$	4,6%

*2020 comme année de référence est favorable à Gatineau par rapport aux années précédentes. Ce sont les données les plus récentes de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (2023)



Considérations de base à l'élaboration du plan d'action

Consolidation des actions qui étaient dans notre plan d'action 2021-2023 : poursuite de 99% des actions auxquelles nous ajoutons de nouvelles actions issues des travaux de la politique culturelle.

Des mesures pour l'ensemble des citoyens

- Certaines dédiées aux citoyens plus vulnérables ou marginalisés

Des mesures directement pour les artistes

Des mesures pour les acteurs culturels (organismes, entrepreneurs, etc.)

Utiliser au maximum l'effet levier du MCC et du CALQ



Considérations de base à l'élaboration du plan d'action (suite)

Nous avons bâti le premier plan d'action de la nouvelle politique culturelle sur 4 ans (2024-2027), en cohérence avec nos ententes de développement culturel avec le MCC soit:

- Plan d'action pour l'année 2024 (année de transition demandée par le ministère à l'ensemble des villes)
- Plan d'action 2025-2027* (3 ans)

* À noter que l'année financière du MCC diffère de la nôtre. Les années présentées ici sont les années Ville.



Situation souhaitée



Aperçu budgétaire – Plan d'action municipal 2024-2027

	2023	2024	2025	2026	2027
Montant Ville	1M\$	1,8 M\$	1,8 M\$	2M\$	2M\$
EDC	400K	800K*	Entente de développement culturel « 2024-2027 »**		

* Nous avons déjà fait la demande. ** Nous sommes en pourparlers. Rappel que les années du ministère diffèrent des nôtres



Actions prioritaires du plan d'action qui bénéficient déjà d'un financement

- Refonte du *Programme de soutien aux organismes culturels* (PEC- 100K)
- Plan directeur des infrastructures culturelles (obtenu en 2023 – 100K)

De plus, 3 mesures du plan 21-23 ne sont pas reconduites et libèrent 40 000\$ qui sont réinvestis dans de nouvelles actions.



Budget 2024 par orientation

	Orientation 1 Accessibilité, inclusion, participation	Orientation 2 Identité et vitalité du territoire	Orientation 3 Contribution au développement économique	Orientation 4 Soutien et dévelop. des acteurs culturels	Orientation 5 Gouvernance, concertation et écoresponsabilité	Total 2024 du plan d'action
1M déjà prévu (plan 21-23)	207,5K	294K	-	526K	12,5K	1 M*
Nouvelles mesures financées		100K	40K**	100K		240K
800K additionnel à financer	425K	100K	25K	150K	100K	800K

* Le montant exact est 1 040 000

** Mesures annulées du plan 21-23 redirigées vers l'orientation 3



Montant additionnel nécessaire par action pour 2024

	Nouvelles actions 2024	Argent Ville	Mandat
1.	Bonification de l'entente régionale avec le CALQ	50K	CALQ
3.	Bonification de l'entente avec Culture Outaouais - ajout de mandats : numérique, découvrabilité, philanthropie.	50K	MCC
4.	Bonification du financement pour soutenir les artistes locaux dans les programmations de la Ville ainsi que le rayonnement de ces artistes sur l'ensemble du territoire gatinois et à l'extérieur de Gatineau.	50K	MCC
5.	Soutenir le développement de la relève culturelle, des artistes issus de la diversité ainsi que les initiatives émergentes en culture	50K	MCC
6.	Développer une vision et un cadre d'intervention pour l'art public afin d'assurer un développement cohérent sur l'ensemble du territoire	50K	

Montant additionnel nécessaire par mesure pour 2024

		Montant Ville	Mandat
7.	Mener des projets de définition identitaire(patrimonial) pour mettre en valeur notamment le patrimoine des communautés culturelles gatinoises	50 K	MCC
8.	Développer et/ou soutenir une offre d'activités et de médiation culturelles pour assurer l'inclusivité de clientèles marginalisées et vulnérables	225K	MCC
9.	Développer une stratégie d'intervention en animation et en médiation dans les bibliothèques qui notamment met à profit les organismes en vue d'améliorer la littératie et la littératie numérique des citoyens.	100K	MCC



Montant additionnel nécessaire par mesure pour 2024

		Montant ville	Mandat
10.	Améliorer la promotion et la diffusion des activités culturelles (variété d'outils accessibles et adaptés à différentes clientèles, etc)	100	MCC
11.	Suivis de la politique culturelle (indicateurs de rendement, gestion de l'EDC et de l'entente CALQ, activité de réseautage, cohérence dans le traitement des artistes entre les services, etc.)	75K	MCC
	Montant total nécessaire en investissement	800 K	



Impacts et opportunités

Opportunités



1. Arrimage du plan d'action avec le renouvellement et la bonification de l'EDC (MCC) et de l'entente régionale avec le CALQ
2. Possibilité de miser sur la grande mobilisation suscitée sur la démarche pour créer des synergies avec différents partenaires dans la mise en œuvre des actions
3. Certaines actions ont été priorisées parce que des partenaires sont prêts à passer à l'action.
4. Plusieurs actions permettent de faire progresser d'autres plans d'action de la ville (plan climat, Mada, etc)

Impacts

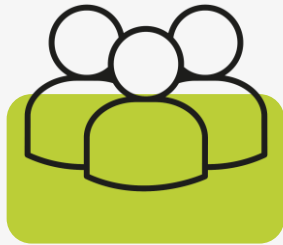
La qualité du niveau de service



1. Niveau de service bonifié pour les citoyens dans tous les secteurs de la ville
2. Permet d'établir un lien plus direct avec les artistes
3. Permet davantage de jouer un rôle de concertation pour les organismes
4. Permet d'entreprendre du travail de vision par exemple en art public et en animation en bibliothèque
5. Sème des graines pour le futur dans certains domaines comme le développement économique
6. Poursuit plusieurs actions essentielles comme la mise en valeur de notre patrimoine

Impacts

Les impacts sur les ressources humaines



1. Plusieurs chantiers importants à livrer.
2. Nécessité d'une transition harmonieuse entre certains nouveaux rôles et la continuité des opérations.

Recommandations



Recommandations

CP-ACL-2023-45

Adopter le plan d'action 2024-2027 de la politique culturelle de Gatineau.

CP-ACL-2023-46

Autoriser le trésorier à prévoir une bonification financière au plan d'action de la politique culturelle d'une somme de 800 000 \$ pour porter le montant total dudit plan à 1 880 000\$.

CP-ACL-2023-47

Prévoir les montants de 1 880 000\$ pour 2025, 2 millions pour 2026 et 2 millions pour 2027. Ces sommes seront confirmées lors du budget 2025.

CP-ACL-2023-48

Autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à mettre en œuvre les actions dudit plan d'action.

CP-ACL-2023-49

Autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à utiliser les sommes résiduelles non-affectées de la politique culturelle 2018-2020 afin de financer l'embauche d'une ressource pour la refonte du Programme de soutien aux organismes culturels.



Recommandations (suite)

CP-ACL-2023-50

Autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à déposer une demande d'aide financière d'un maximum de 800 000 \$ au ministère de la Culture et des communications du Québec pour conclure une entente de développement culturel 2024 dans le cadre du programme des initiatives de partenariat.

CP-ACL-2023-51

Sur réception de l'entente, autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence l'assistante-greffière ou la greffière-adjointe à signer l'Entente de développement culturel 2024 dans le cadre du programme des initiatives de partenariat ainsi que toute modification ou avenant à ladite entente.

Recommandations (suite)

CP-ACL-2023-52

Autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à négocier le renouvellement de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Outaouais avec le Conseil des arts et des lettres du Québec pour une contribution municipale annuelle de 75 000 \$ pour les années 2025, 2026 et 2027.

CP-ACL-2023-53

Sur réception de l'entente, autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence l'assistante-greffière ou la greffière-adjointe à signer l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Outaouais avec le Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que toute modification ou avenant à ladite entente.